

## PROCÈS-VERBAL DE LA 616<sup>e</sup> RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 14 janvier 2021 à 13 h (ZOOM)

### Présences

Professeur Gilles Bronchti, président  
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail  
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales  
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires  
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité  
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier  
Professeur Marc André Bernier, secrétaire  
M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail  
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

---

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

---

### CX616-14-01-2021-00      **Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 615<sup>e</sup> réunion – 17 décembre 2020
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information  
    Paiements des RAS de décembre 2020
6. Rapport des officières et des officiers
7. Modifications de règles – Modes de scrutin et consultations électroniques
8. Élection – direction départementale
9. Tournée départementale
10. Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP
11. Plan d'action 2020-2021 – Bilan et perspectives
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion : 28 janvier 2021
14. Clôture de la réunion

### CX616-14-01-2021-01      **Ouverture de la réunion**

Le président souhaite la bienvenue à l'équipe et prend un temps pour offrir ses vœux de bonne année 2021 à toute l'équipe.

### CX616-14-01-2021-02      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Le président demande à ajouter le point : *Élection – direction départementale*.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

#### **CX616-14-01-2021-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 615<sup>e</sup> réunion**

##### **CX615 – 17 décembre 2020**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 615<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 17 décembre 2020.

#### **CX616-14-01-2021-04 Affaires découlant**

Le président revient sur l'attribution de la note « S » aux étudiant.e.s en signalant qu'il n'est pas dans l'intention de la VREF d'avoir recours à l'attribution de cette note.

Concernant les lettres d'entente Covid, le président précise que toutes les tâches ont été acceptées par les départements.

Le président indique avoir reçu l'information voulant que les vice-doyen.nes ont rencontré l'ensemble des unités de recherches. Une proposition a été jugée acceptable sur l'attribution d'un maximum de deux dégagelements par centre et à la discrétion de ceux-ci. Par la suite, un concours général serait ouvert. Les vice-doyen.nes sont d'avis que cette manière de procéder serait plus juste et équitable. La mise en place pourrait se réaliser à compter de l'année prochaine uniquement. Le président poursuit en indiquant que le comité exécutif devrait rencontrer les directions des centres et instituts, puis en discuter en réunion de conseil syndical. L'assemblée générale devra se prononcer avant d'aller de l'avant avec cette proposition.

Le trésorier mentionne que les informations relatives à la déduction d'impôt en lien avec le télétravail seront, pour le formulaire court, disponible sur le portail de l'UQTR. Un formulaire long sera disponible au Service des finances.

#### **CX616-14-01-2021-05 Correspondance et information**

Le trésorier informe que les retenues à la source ont été payées :  
ARC : 3 693,53 \$; MRQ : 5 243,63 \$.

#### **CX616-14-01-2021-06 Rapports des officières et des officiers**

Président

- Le président indique que le recteur aurait souhaité discuter avec les professeur.e.s et les chargé.e.s de cours avant que les consignes sanitaires touchant l'enseignement ne soient rendues publiques. Ce qui tend à démontrer un changement dans l'importance accordée aux enseignants par le recteur.
- Le président revient sur le dossier CASSI au Département des sciences infirmières. Aucune amélioration n'est perceptible, ce qui affecte les cliniciennes. La direction du Service des ressources humaines sera désormais partie prenante dans ce dossier.
- Le président indique qu'une rencontre aura lieu le 22 janvier pour un suivi dans la démarche de développement organisationnel de la section des arts. Le Syndicat doit y déléguer un.e représentant.e.

- Le président participera à une rencontre du CLIUQ ce 22 janvier. Aucune réunion ne s'est tenue depuis le mois de juin. Le président a lancé l'initiative à ses homologues pour l'organisation de cette réunion.

#### VPRT

- La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- La VPRT informe ses collègues que le comité exécutif du RRUQ a finalement accepté la possibilité de rachat du RRUQ pour les professeur.e.s ayant subi le lock-out en 2018. Les options figurant à l'entente sur les conséquences dudit lock-out seront expédiées aux professeur.e.s incessamment.
- La VPRT constate que plusieurs directions de programmes et de départements souhaitent ou réclament une direction supplémentaire pour faire face à l'accumulation des tâches administratives. Une réflexion s'impose sur les tâches des différentes directions citées, car elles sont sujettes à démobiliser les professeur.e.s.
- Concernant le grief sur le classement de l'échelle salariale, après que M<sup>e</sup> Soussi ait demandé une suspension des délais pour permettre aux deux procureurs de se parler directement, le procureur de l'UQTR a reconnu qu'il y avait un problème d'interprétation de la convention collective. La VPRT indique qu'un règlement est possible avant que le dossier ne soit soumis à l'arbitrage.
- La VPRT revient sur le cas d'une professeure ayant reçu une évaluation négative à son premier contrat (voir PVCX612-05-11-2020). L'assemblée départementale a renversé la décision du comité d'évaluation. Les vice-recteurs académiques doivent se positionner à leur tour. L'administration de l'UQTR a jusqu'au 31 janvier pour mettre fin au lien d'emploi.

#### VPAS

- Le VPAS indique avoir assuré le suivi sur les conséquences générées par les mesures sanitaires et les différents ordres professionnels.

#### VPAU

- Le VPAU informe ses collègues que trois professeurs de l'INRS ont été relocalisés à l'UQTR. Le VRRD Sébastien Charles a présenté cet accord survenu avec les autres composantes du Réseau UQ. Cet accord a notamment pour objectif de créer une unité mixte de recherche. Le VPAU précise que ces professeurs ne seront aucunement comptabilisés dans le plancher d'emploi des professeur.e.s de l'UQTR. Cependant, ils auront un bureau et ils bénéficieront des ressources de l'UQTR. Pour les salaires, ils seront pris à même une subvention rattachée à ces trois professeurs.
- Le VPAU indique qu'il rencontrera, en compagnie du président, une direction départementale au sujet de deux ouvertures de postes dans un département, mais dont l'expertise recherchée relèverait d'un autre département. Le VPAU mentionne que le Syndicat n'a pas le pouvoir d'intervenir.

#### VPSC

- La VPSC résume les préparatifs pour le 50<sup>e</sup> du Syndicat. Le premier feuillet, qui complètera et accompagnera la première capsule vidéo, sur la naissance du Syndicat est en lecture.

- La VPSC annonce que la prochaine réunion du CSC aura lieu en février. Il sera question des bourses à octroyer à des élèves du secondaire et à des étudiant.e.s du collégial.

#### Trésorier

- Le trésorier présente l'état des résultats 2020-2021 au 31 décembre, soit au neuvième mois de l'exercice financier. Les revenus se chiffrent à 592 121 \$ et les dépenses à 488 805 \$. L'excédent se chiffre à 103 316\$.
- Le trésorier indique que les placements sont passés de 4,8 M\$ à 5,1 M\$ depuis le 30 septembre.
- Le trésorier rappelle que le Syndicat avait bonifié de 1 500 \$ son budget dédié aux bourses universitaires. Ce montant n'avait pas été accordé lors de la sélection des récipiendaires. Après discussion avec la Fondation, le montant viendra s'ajouter aux trois bourses de 1 000 \$ chacune actuellement rattachée à la catégorie étudiants-parents. Trois étudiant.e.s-parents se verront remettre une bourse de 1 500 \$. Pour le prochain exercice financier, le Syndicat pourra créer une nouvelle bourse ou bonifier celles déjà existantes.
- Le trésorier termine en annonçant qu'il sera possible de doubler les montants habituellement accordés, sous forme de bourse, à des élèves des écoles secondaires et à des étudiant.e.s collèges, si les montants prévus cette année ne sont pas remis avant le 31 mars en raison de la Covid.

#### Secrétaire

- Le secrétaire indique qu'il est à réviser les textes rédigés par ses collègues pour le prochain numéro de *L'Œil ouvert*. Ce bulletin paraîtra au courant de la semaine du 18 janvier.
- Le secrétaire a vu à l'écriture d'une règle régissant les modes de scrutin et il a révisé la règle régissant les consultations électroniques. Il fera part de ses propositions au point de l'ordre du jour prévu à cet effet.

### CX616-14-01-2021-07 Modifications de règles – Modes de scrutin et consultations électroniques

Le secrétaire indique que dans la foulée des modifications apportées aux *Statuts* du Syndicat, il devenait nécessaire de revoir des règles de fonctionnement. Le secrétaire rappelle que les nouveaux *Statuts* (2020) se sont vu retirer le point 12.5 *Modes de scrutin* qui figurait dans les *Statuts* de 2016. Par conséquent, la création d'une nouvelle règle, la 17<sup>e</sup>, régissant les modes de scrutins devenait nécessaire. Cette règle ne prévoit désormais plus que deux types de scrutins : séance tenante et scrutin électronique. Le scrutin prolongé est délaissé, car ce vote était électronique pour les professeur.e.s évoluant à l'extérieur du campus de Trois-Rivières, et en bulletin papier pour les professeur.e.s évoluant à l'intérieur du campus. Pour simplifier le mode de scrutin, il sera électronique pour tous. Le secrétaire poursuit en indiquant qu'en rédigeant la règle 17 sur les modes de scrutin, il était nécessaire de mettre à jour la règle 15 régissant les consultations électroniques afin qu'elles s'harmonisent et se complètent.

Les membres du comité exécutif étudient les règles 15 et 17 et apportent quelques modifications. Il est suggéré d'acheminer ces règles aux procureurs Me Gabriel

Hébert-Tétrault et Me Andréanne Thibault afin qu'il et elle évaluent l'aspect fonctionnel des règles et qu'il et elles émettent leurs avis.

**CX616-14-01-2021-08 R243**

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat ;  
CONSIDÉRANT la nécessité de doter le Syndicat d'une règle régissant les modes de scrutin ;  
CONSIDÉRANT les modifications apportées à la règle 15 régissant les consultations électroniques ;  
CONSIDÉRANT les explications du Secrétaire ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de présenter les règles 15 régissant les consultations électroniques et 17 régissant les modes de scrutin au conseil syndical et d'en recommander leur adoption.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**CX616-14-01-2021-08 Élection – direction départementale**

Le président revient sur la désignation d'une direction au Département des sciences de l'éducation (voir PVCX615-17-12-2020). L'administratrice déléguée sortante a privilégié la tenue d'une élection de codirections en décembre alors que la convention collective prévoit une direction intérimaire pour le genre de situation qui prévaut à ce département. Les dégagements proviendront du fonds départemental (Annexe C). Le président poursuit en soulignant que ces deux codirectrices se trouvent actuellement en sabbatique. Ces postes de codirections n'ont pas été affichés. Le président souligne que plusieurs règles ont été bafouées.

Le président indique que le Syndicat a demandé l'annulation de cette élection de codirection, car elle ne respecte aucunement le processus établi. Le Syndicat a aussi demandé l'élection d'une direction intérimaire et il a par la suite accepté qu'une codirection soit désignée pour une période d'essai, sans que des dégagements supplémentaires ne soient utilisés. Ces demandes ont été acceptées par l'administration de l'UQTR. Concernant les statuts de sabbatiques, les professeur.e.s devront demander à faire modifier leur projet de sabbatiques par la commission des études afin de se conformer aux règles établies. Le président rappelle que si la commission des études refuse les modifications, tout le processus de désignation d'une direction doit être repris.

Le président souligne qu'une lettre d'entente particulière pour une direction intérimaire, et pour une durée limitée de trois mois, renouvelable pour une autre période de trois mois après analyse de la situation, sera à faire approuver comme mesure transitoire.

**CX616-14-01-2021-09 Tournée départementale**

Le président invite le CAU à présenter le calendrier de la tournée départementale.

Le CAU indique que plusieurs départements ont confirmé les rencontres, que ce soit durant leur assemblée départementale ou lors d'une réunion spécialement organisée pour cette occasion. Le CAU a intégré au bulletin *L'Œil ouvert* un encart

invitant les départements à prévoir une telle rencontre avec l'exécutif. Un rappel sera aussi acheminé auprès des délégué.e.s dans les prochains jours.

*Le VPAS et la VPRT quittent la rencontre.*

**CX616-14-01-2021-10 Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP**

Le trésorier rappelle que les délégué.e.s du conseil syndical ont demandé qu'il propose pour la prochaine rencontre divers scénarios visant à bonifier le FDP.

Le trésorier présente divers scénarios. Après discussion, le comité exécutif présentera ces scénarios aux délégué.e.s lors de la réunion du conseil syndical prévue pour le 4 février 2020.

**CX616-14-01-2021-11 Plan d'action 2020-2021 – Bilan et perspective**

Le président invite le CAU à présenter le point.

Le CAU rappelle que ce point était prévu à la précédente réunion du comité exécutif, mais que faute de temps, il avait été reporté à cette présente réunion.

Les membres du comité exécutif parcourent le plan d'action 2020-2021. Le CAU invite les officiers et les officières à commencer à réfléchir au prochain plan d'action et à émettre des observations et des recommandations pour leurs successeurs, le cas échéant.

**CX616-14-01-2021-12 Affaires nouvelles**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**CX616-14-01-2021-13 Date de la prochaine réunion**

Le secrétaire annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 28 janvier 2021.

**CX616-14-01-2021-14 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 22.

---

Gilles Bronchti  
Président

---

François Landry  
Secrétaire de la rencontre